

# Aides à la rénovation 2023

Réalisée par l'ASDER – Mars 2023

Dispositif	Démarche	Pour en savoir plus
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Choisir un artisan RGE</li><li>■ Comment choisir son entreprise</li><li>■ Le cumul des dispositifs en un coup d'œil</li><li>■ Ce qui doit figurer sur un devis</li></ul>		P. 2/3 <input type="checkbox"/>
▶ La TVA à Taux réduit	Le taux réduit est de 5.5 %	P. 4 <input type="checkbox"/>
▶ EPTZ Eco-prêt à taux zéro Rénovation	Dossier à constituer auprès de votre banque avant travaux	P. 4 <input type="checkbox"/>
▶ CEE Certificats d'économies d'énergie (prime énergie donnée par les fournisseurs d'énergie)	Comparer les offres (primes énergie de la grande distribution, des fournisseurs d'énergie et des artisans)	P. 4 <input type="checkbox"/>
▶ Prime « coup de pouce » / « coup de boost Fioul »		P. 4 <input type="checkbox"/>
▶ Ville de Chambéry		P. 5 <input type="checkbox"/>
▶ Grand Chambéry	Opération Balance ton poêle	P. 5 <input type="checkbox"/>
▶ Grand Lac		P. 5 <input type="checkbox"/>
▶ Ma Prime Rénov' par travaux		P. 6/7 <input type="checkbox"/>
▶ Ma Prime Rénov'Sérénité		
Les opérations spécifiques : Grand Lac / Grand Chambéry / Centre ancien de Chambéry / Arlysière / Cœur de Savoie / Autres territoires		P. 8 <input type="checkbox"/>
▶ CEE Certificats d'économies d'énergie		
▶ Prime « coup de pouce » / « coup de boost Fioul »		P. 9 <input type="checkbox"/>
▶ Département de la Savoie Programme « Savoie Rénov'énergie » 2023		P. 10/11 <input type="checkbox"/>
▶ Communauté de commune Cœur de Savoie		P. 12 <input type="checkbox"/>
▶ Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan		P. 13 <input type="checkbox"/>

Aides non  
soumises à  
condition de  
ressources

Aides  
soumises à  
condition de  
ressources

Contactez vos conseillers en rénovation énergétique en Savoie

**04 56 11 99 00**

ou sur [info@faire73.fr](mailto:info@faire73.fr)

# Condition d'éligibilité aux aides

## Choisir un artisan RGE « Reconnu Garant de l'Environnement »

Les qualifications ou les signes de qualité concernés bénéficient de la mention « Reconnu Garant Environnement », ce qui permet désormais aux particuliers de repérer plus facilement les entreprises apportant la confiance nécessaire pour réaliser leurs travaux d'économie d'énergie.



Trouver un professionnel RGE : <https://www.france-renov.gouv.fr>

Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique. ATTENTION : certaines aides locales peuvent être soumises à des critères plus exigeants, comme le Programme Savoie Renov'énergie / Communauté de Communes de Cœur de Savoie / Communauté de Communes de Cœur de Maurienne Arvan.

## Comment choisir son entreprise

- Il est préférable de faire 3 devis par type de travaux et demander de visiter des chantiers réalisés par l'entreprise avant de s'engager.
- Bien vous renseigner sur les démarches à réaliser et les conditions d'obtention des aides avant de vous engager (signature du devis / versement d'un acompte).
- Exigez des devis clairs (épaisseurs, performances, labels, détail main d'œuvre...).
- Attendez la validation des dossiers de demande d'aide avant d'engager les travaux.
- Toutes les aides ne sont pas cumulables : contactez vos conseillers en Savoie pour vérifier votre éligibilité :

## Le Cumul des dispositifs en un coup d'œil

Pour les mêmes travaux, vous pouvez cumuler plusieurs aides.

	Ma Prime Renov'	Éco-prêt à taux zéro	Ma Prime Renov'Sérénité	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie
Ma Prime Renov'		✓	✗	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'
Éco-prêt à taux zéro	✓		✓	✓	✓
Ma Prime Renov'Sérénité	✗	✓		✓	✓
Aides des collectivités locales	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✓		✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✓	✓	

## Ce qui doit figurer sur un devis/factures

Voici ci-dessous toutes les mentions obligatoires à faire figurer pour vos devis et vos factures :

- Le nom, l'adresse et le numéro SIRET, TVA de l'entreprise
- La date et référence du document
- La date de pré-visite
- L'adresse de réalisation des travaux
- Le détail des prestations (quantité et prix unitaire, frais annexes)
- Les frais de déplacement
- Le prix de la main d'œuvre
- La somme globale à payer hors taxe et toutes taxes comprises ainsi que les réductions éventuelles notamment au titre des primes CEE
- Les conditions de règlement
- La garantie du service après-vente et les assurances souscrites au titre de l'activité (avec coordonnées et couverture géographique)
- Les pénalités en cas de retard

Outre toutes ces mentions, il convient de rajouter pour les devis :

- L'indication manuscrite, datée et signée du client : « devis reçu avant l'exécution des travaux » (double du devis à conserver)
- La durée de validité de l'offre

Dans le cadre des aides à la rénovation énergétique, il est obligatoire d'indiquer :

- Pour les devis, la mention CEE datée et signée par le client
- Les critères de qualification de l'entreprise (mention du signe de qualité, organisme de qualification et numéro de certification) comme par exemple : RGE ECO ARTISAN 8611
- La désignation et le prix unitaire des équipements, matériaux ou appareils éligibles aux aides. Lorsque les travaux d'installation des équipements, matériels et appareils y sont soumis : les normes et critères techniques de performance. Cela est valable entre autre pour les menuiseries horizontales et verticales (hors porte d'entrée), les appareils de production de chaleur (Biomasse, Chaudière, Pompe à chaleur) et les parois opaques isolées.

Le devis doit être suffisamment détaillé et distinguer les fournitures (en précisant bien le nom de l'isolant, sa marque et sa certification Acermi, sa résistance thermique et son épaisseur) et la main d'œuvre nécessaire à la pose de l'isolant.

# Les aides non soumises à condition de ressources

## TVA à taux réduit

Le taux réduit de 5,5 % (art.278-0 bis du CGI) concerne, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements achevés depuis plus de 2 ans.

## Éco-Prêt à Taux Zéro

Accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location, l'éco-prêt à taux zéro permet de bénéficier d'un prêt d'un montant maximal de 50 000 € pour réaliser des travaux d'éco-rénovation.

Consultez le site du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

## CEE – Certificats d'économie d'Énergie

Les primes de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) résultent de l'obligation législative qui impose à tous les fournisseurs d'énergie de financer les travaux d'économies d'énergie. Les fournisseurs d'énergie versent ces primes CEE en contrepartie des travaux que vous réalisez, et remplissent ainsi leurs quotas de CEE ; en cas de non-respect de ces quotas, ils sont soumis à de fortes pénalités financières versées à l'Etat.

Dès que vous réalisez des travaux d'économie d'énergie vous générez des CEE, il vous appartient alors de les échanger contre une prime financière.

Consultez la fiche « Les certificats d'économie d'énergie pour les particuliers » réalisée par l'ASDER

## Prime coup de pouce pour tous les ménages

Aide valorisée sous la forme de CEE. Aide pour remplacement d'une chaudière fioul, gaz, charbon.

- LA CHARTE « COUP DE POUCE CHAUFFAGE » prévoit des primes d'au moins :

Remplacement d'une chaudière Gaz par :				
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**
2 500 €	Air/eau 2 500 € Eau/eau 5 000 €	5 000 €	2 500 €	450 €

- Le « Coup de boost Fioul »\* prévoit des primes d'au moins :

Remplacement d'une chaudière Fioul par :				
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**
4 000 €	Air/eau 4 000 € Eau/eau 5 000 €	5 000 €	4 000 €	900 €

\*Opérations engagées jusqu'au 30 Juin 2023 et achevées au plus tard le 31 Décembre 2023

\*\* Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

## Exonération – Taxe Foncière

Exonération de 50% de la part communale de la taxe foncière pendant trois ans pour les propriétés anciennes (construites avant 1989) ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique. Le montant des travaux doit être supérieur à 10 000 € (hors main d'œuvre) par logement au cours de l'année qui précède l'exonération, ou supérieur à 15 000 € sur trois années consécutives.

## Grand chambéry



## Balance ton poêle

Bénéficiez du bonus pour le remplacement de votre ancien (avant 2002) poêle à bois, insert ou foyer ouvert qualifié par un nouvel appareil labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent :



- 1 000 € d'aide pour un poêle à bois-bûches
- 2 000 € d'aide pour un poêle à bois-granulés

- Conditions et détails : mon PASS'RENOV - 04 56 11 99 00  
<https://www.grandchambery.fr/2611-balance-ton-poele.htm>

## Grand Lac

Le territoire grand lac propose des aides à la rénovation énergétique des maisons individuelles pour les ménages aux revenus intermédiaires ou plus. Pour bénéficier de ces aides, un gain énergétique minimum de 35 % sera exigé.



Pour évaluer le gain énergétique, il vous faudra au préalable contacter nos services au 04 56 11 99 00 pour une visite sur site.

Le gain de 35 % sera évalué en fonction de tous les travaux prévus (inclus un éventuel changement de système de chauffage et/ou d'eau chaude) et respecter un référentiel thermique (performance de l'isolant identique au référentiel du Département)

Montant de l'aide :

Aide pour la mise en oeuvre d'au moins 2, 3 ou 4 travaux d'isolation ou ventilation.  
Aide de 2 500 €, 5 000 €, 7 500 € en fonction du nombre de travaux.

Un bonus de 1 000 € est alloué si un poste d'isolation est en matériaux biosourcé.

## Les aides soumises à condition de ressources

### Ma prime rénov'

- Jusqu'à 20 000 € sur 5 ans par logement (logement de plus de 15 ans\* en résidence principale ou future résidence principale plus de 8 mois/an) pour les travaux de rénovation énergétique.
- Ouverte à l'ensemble des propriétaires occupants
- Ouverte à l'ensemble des copropriétaires
- Ouverte aux propriétaires bailleurs
- Ouverte aux usufruitiers, titulaire d'un droit d'usage
- Ne sont pas éligibles : les nus-proprétaires et les personnes morales (exemple sci)
  
- Priorité à l'éradication des passoires thermiques
- Encouragement des rénovations globales plus ambitieuses

Pour vos travaux, faites appel à un artisan de confiance. Exigez qu'il soit Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Tous les travaux réalisés pour des devis signés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 sont éligibles à MaPrimeRénov' (en revanche, la date de dépôt de votre dossier sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr) diffère selon votre profil).

\*en cas de panne d'une chaudière fuel, les propriétaires d'un logement de plus de 2 ans peuvent solliciter MaPrimerénov' pour l'installation d'un nouvel équipement.

#### Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux
1	Jusqu'à 16 229 €	Jusqu'à 20 805 €	Jusqu'à 29 148 €	>29 148 €
2	Jusqu'à 23 734 €	Jusqu'à 30 427 €	Jusqu'à 42 848 €	>42 848 €
3	Jusqu'à 28 545 €	Jusqu'à 36 591 €	Jusqu'à 51 592 €	>51 592 €
4	Jusqu'à 33 346 €	Jusqu'à 42 748 €	Jusqu'à 60 336 €	>60 336 €
5	Jusqu'à 38 168 €	Jusqu'à 48 930 €	Jusqu'à 69 081 €	>69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Pour toute information complémentaire et pour connaître les dates d'entrée en vigueur de ces aides : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/maprimerenov>

Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait * MaPrimeRénov' Bleu	Forfait * MaPrimeRénov' Jaune	Forfait * MaPrimeRénov' Violet	Forfait * MaPrimeRénov' Rose
 Rénovation globale (non cumulable avec maprimerenov travaux par travaux)	Je demande l'aide MaPrime Rénov Sérénité		10 000 €	5 000 €
Bonus de passoire (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	-
Forfait « assistance à maîtrise d'ouvrage »	150 €	150 €	150 €	150 €
 Chaudières à granulés/plaquettes	11 000 €	9 000 €	5 000 €	-
Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	11 000 €	9 000 €	5 000 €	-
Chauffage solaire (SSC)	11 000 €	9 000 €	5 000 €	-
Chaudières à bûches	9 000 €	7 500 €	4 000 €	-
Pompes à chaleur air/eau	5 000 €	4 000 €	3 000 €	-
Chauffe-eau solaire (CESI)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
Poêles à granulés	2 500 €	2 000 €	1 500 €	-
Poêles à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
Foyers fermés, inserts	2 500 €	1 500 €	800 €	-
Equipements solaires hybrides	2 500 €	1 000 €	1 000 €	-
Raccordement réseaux de chaleur ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	-
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	-
Dépose d'une cuve fioul	1 200 €	800 €	400 €	-
Pompes à chaleur air-air	-	-	-	-
Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	-	-	-
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	-	-	-
 Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 500 €	2 000 €	1 500 €	-
Ventilation mécanique simple flux	-	-	-	-
 Isolation thermique des fenêtres et parois vitrées (seulement en cas de remplacement de simple vitrage par du double vitrage)	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	-
Isolation des murs par l'extérieur (limitée à 100 m2)	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	-
Isolation des combles perdus	-	-	-	-
Isolation d'un plancher bas	-	-	-	-

\* Écrêtement possible du forfait « MaPrimeRénov' » en fonction des aides complémentaires des fournisseurs d'énergie et de la catégorie MaPrimeRénov'

## MaPrimeRénov'Sérénité

MaPrimeRénov'Sérénité est un accompagnement conseil et une aide financière pour vous aider dans votre projet de rénovation globale de votre logement. Elle concerne tous les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35%. Le financement est proportionnel au montant de vos travaux. Les conditions de ressources sont similaires à Ma Prime Rénov.

Le montant de votre aide MaPrimeRénov'Sérénité

Si vous vous situez dans la catégorie « ressources très modestes » :

- 50 % du montant total des travaux HT. L'aide MaPrimeRénov'Sérénité est de 17 500 € maximum.
- CEE – Certificats d'Economies d'Energies

Si vous vous situez dans la catégorie « ressources modestes » :

- 35 % du montant total des travaux HT. L'aide MaPrimeRénov'Sérénité est de 12 250 € maximum.
- CEE – Certificats d'Economies d'Energies

Vous pouvez également bénéficier de deux bonus cumulables\* :

- Un bonus sortie de passoire thermique de 1 500 € en complément pour les logements les plus économes dont l'étiquette énergétique avant travaux est F ou G, et dont l'étiquette après travaux est E ou mieux.
- Un bonus BBC de 1 500 € en complément pour les logements dont l'étiquette énergétique après travaux est A ou B.

Avec l'obtention de MaPrimeRénov'Sérénité, des aides complémentaires existent :

- une aide Départementale de 10% du montant des travaux, plafonnée à 3000€ (voir P.10)
- des aides de certaines collectivités

## Comment procéder

Pour bénéficier de cet accompagnement, vous devrez au préalable vous inscrire sur le site : [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

En fonction de votre territoire, un opérateur dédié vous accompagnera dans vos démarches :

**Grand lac** : Opérateur à contacter > Urbanis 04 79 33 21 26

**Grand Chambéry** : Opérateur à contacter > Urbanis 04 79 33 21 26

**Centre ancien de Chambéry** : Opérateur à contacter > Cristal Habitat 04 79 71 99 64 - [opah-ru@crystal-habitat.fr](mailto:opah-ru@crystal-habitat.fr)

**Arlyère** : Opérateur à contacter > SOLIHA - 0 800 200 451 [arlyser@solih.fr](mailto:arlyser@solih.fr)

**Cœur de Savoie** : Opérateur à contacter > SOLIHA- 0 805 030 020 - [coeurdesavoie@solih.fr](mailto:coeurdesavoie@solih.fr)

**Autres territoires** non couvert par un dispositif particulier, voici les opérateurs que vous pouvez solliciter :

- SOLIHA – 04 76 47 82 45 [solih3873@solih.fr](mailto:solih3873@solih.fr)
- BH&L Services - 04 79 54 02 99 - [info@bhlservices.fr](mailto:info@bhlservices.fr)
- AGIRE - 06 03 50 43 88 - [m.bourbia@yahoo.fr](mailto:m.bourbia@yahoo.fr)

## CEE – Certificats d'Économies d'Énergie

### Prime coup de pouce/coup de boost Fioul pour les ménages

Aide valorisée sous la forme de CEE

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage (hors Ile de France) (€)
	Ménages modestes
1	20 805
2	30 427
3	36 591
4	42 748
5	48 930
Par personne supplémentaire	+ 6 165

Aide pour remplacement d'une chaudière fioul, gaz, charbon.

- La charte « Coup de pouce Chauffage » prévoit des primes d'au moins :

Remplacement d'une chaudière Gaz par :				
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**
4 000 €	Air/eau 4 000 € Eau/eau 5 000 €	5 000 €	4 000 €	700 €

- Le « Coup de boost Fioul » prévoit des primes d'au moins\* :

Remplacement d'une chaudière Fioul par :				
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**
5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	1 000 €

\*Opérations engagées jusqu'au 30 Juin 2023 et achevées au plus tard le 31 Décembre 2023

\*\* Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

## Programme Savoie Rénov'énergie – Sérénité

- Accessible aux catégories de ressources bleu et jaune (P6),
- Projet de rénovation globale (tous types de travaux : isolation, ventilation et chauffage) permettant un gain énergétique de 35 %,
- Aides ANAH entre 35 et 50 % du montant de travaux plafonné à 35 000 € HT, aide Départementale complémentaire de 10 % plafonnée à 3 000 € (+ aides éventuelles : collectivités locales, Certificats d'économie d'énergie, Caisses de retraites...).

*Avant d'engager vos travaux, renseignez-vous auprès de l'opérateur ANAH chargé de vous accompagner dans vos démarches de demande de subvention. (Voir les opérateurs P.8).*

## Programme Savoie Rénov'énergie – Maison individuelle

- Accessible aux catégories de ressources bleu, jaune et violet (voir P. 6), propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement classé D, E, F ou G dans le dispositif "étiquette énergie" (si vous n'avez pas de DPE, indiquer vos consommations dans le dossier de demande de subvention)
- Projet de rénovation par poste de travaux d'isolation (toiture, façades, plancher bas, fenêtres uniquement dans le cas de réalisation concomitante d'un poste de travaux d'isolation précité).

Montant de subvention (identique pour chaque catégorie)	15 €/m <sup>2</sup> isolé de planchers de combles perdus et de rez-de-chaussée
	20 €/m <sup>2</sup> isolé de toitures et de murs par l'extérieur
	100 € / fenêtre

Plafonds de subvention	Bleu - 5 000 €
	Jaune - 4 000 €
	Violet - 3 000 €

## Programme Savoie Rénov'énergie – Copropriété

- Accessible aux catégories de ressources bleu, jaune et violet (voir P.6), propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement classé D, E, F ou G dans le dispositif "étiquette énergie"
- Projet de rénovation globale permettant un gain énergétique après travaux de 25 % minimum (sur justificatif de l'évaluation énergétique)
- Projet de rénovation avec un gain énergétique < à 25 %

Catégorie	Taux de subvention	Plafond de subvention	
		Gain énergétique après travaux > à 25%	Gain énergétique après travaux < à 25%
Bleu	30%	6 000 €	4 000 €
Jaune	20%	5 000 €	3 000 €
Violet	10 %	4 000 €	2 000 €

### Critères techniques à respecter

1. Professionnels RGE
2. Chaque poste de travaux doit être traité en totalité.

	Types de travaux éligibles	Critères techniques
Isolation	Toiture (rampants)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	Toiture (plancher des combles)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	Toiture terrasse	$R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	Murs (isolation par l'extérieur)	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	Plancher bas	$R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	Parois vitrées (en travaux complémentaires uniquement)	Fenêtres de toiture : $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \leq 0,36$ Autres fenêtres ou portes fenêtres : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \geq 0,3$ Ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \geq 0,36$

### Comment procéder ?

Téléchargez et complétez le formulaire en lien avec vos travaux, disponible dans "ressources documentaires" sur :

[https://www.savoie.fr/web/psw\\_38821/accompagnement-a-la-renovation-energetique](https://www.savoie.fr/web/psw_38821/accompagnement-a-la-renovation-energetique)

# Communauté de communes Cœur de Savoie



Pour les logements construits il y a plus de 10 ans au moment du dépôt de la demande.

Critères techniques identiques aux critères du Conseil Général (voir ci-dessus)

Pour les logements individuels et petites copropriétés jusqu'à 5 logements

## Pour les travaux d'isolation

Travaux d'enveloppe : isolation des murs, des combles ou rampants et des planchers bas :

Forfait au m<sup>2</sup> isolé, répartition de la surface isolée au tantième pour les petites copropriétés :

- 18 €/m<sup>2</sup> pour les propriétaires occupants très modestes plafonnés à 1800 €
- 16 €/m<sup>2</sup> pour les propriétaires occupants modestes plafonnés à 1600 €
- 14 €/m<sup>2</sup> pour les propriétaires occupants intermédiaires plafonnés à 1400 €
- Bonus aux matériaux biosourcés : + 5€ / m<sup>2</sup> plafonnés à 500 €

✓ Ouvrants (en remplacement de menuiseries de + de 15 ans – Aide limitée à 10 ouvrants) :

- 100 € / équipement pour les ménages très modestes et modestes

## Bonus à la rénovation globale

Bonus rénovation globale

- **1000 € / logement** (y compris petites copropriétés) si réalisation de 4 postes de travaux simultanément.

Postes éligibles : Isolation des murs / Planchers bas / Combles ou rampants / Menuiseries / Système ENR / VMC

## Aide aux énergies renouvelables

Systèmes de chauffage :

- Chaudière bois automatique : 800 € par logement (y compris petites copropriétés)
- Appareil indépendant bois (poêle) : 400 € par logement (y compris petites copropriétés)
- ✓ Chauffage et eau chaude solaire
- Chauffe-eau solaire -CES- : 500 € par logement (y compris petites copropriétés)
- Système solaire combiné -SSC- : 1000 € par logement (y compris petites copropriétés)

Une aide complémentaire de 400 à 600€ pour les ménages modestes via le programme « sunforall » est également mobilisable (contact : 06 40 79 82 15 / sun.4all@coeurdesavoie.fr)

Des aides pour l'isolation et l'installation d'énergies renouvelables sont également disponibles pour les logements collectifs.

Informations complémentaires/demande de subventions :

<https://www.coeurdesavoie.fr/4064-renovation-de-l-habitat.htm>

## Conditions d'éligibilité :

Pour les logements de plus de 15 ans pour la rénovation

Logement destiné à être occupé ou occupé en résidence principale

Revenu maximal identique à l'aide du Département ( rfr « MaPrimeRénov Bleu/Jaune/violet)

Chaque poste doit être traité en totalité

Un rdv préalable avec un conseiller France-Rénov (ASDER) est exigé



## Plafond de subvention :

- 5 000 €/logement pendant 3 ans en logement individuel
- 2 000 €/logement et 15 000 € par copropriété pendant 3 ans

Bonus de 1 000 € pour plus de 2 travaux engagés en individuel et bonus de + 5 €/m<sup>2</sup> en cas d'utilisation de matériaux biosourcés

## Pour plus de renseignements :

Maison de l'Habitat – 04 79 83 55 30 – [maisonhabitat@3cma73.com](mailto:maisonhabitat@3cma73.com)

## Informations complémentaires/demande de subventions :

<https://www.coeurdemaurienne-arvan.com/vos-services/habitat/je-renove>

	Types de travaux éligibles	Critères techniques	Subvention 3 CMA 2021 (individuel ou collectif)
Isolation	Toiture (rampants)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Toiture (plancher des combles)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Toiture terrasse	$R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Murs (isolation par l'extérieure)	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Plancher bas	$R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Parois vitrées (en travaux complémentaires uniquement)	Fenêtres de toiture : $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \leq 0,33$ Autres fenêtres ou portes fenêtres : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \geq 0,3$ si bois/pvc Ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \geq 0,36$ si aluminium Portes d'entrées $U_d < 1,7$ Entrées d'air obligatoires Menuiseries de plus de 15 ans	Subvention de 15 % de la dépense subventionnable
Chauffe-eau solaire		Certifié cstbat ou solarkeymark	500 €(neuf ou rénovation)
Chauffage	Chauffage solaire (SSCI)	Certifié cstbat ou solarkeymark	1 000 € en neuf ou rénovation
	Chaudière bois granulé	Rendement >90% (type label Flamme verte 7*), norme NF EN 303.5	1000 € en neuf ou rénovation 2 000 € en collectif







## Contactez vos conseillers en rénovation énergétique en Savoie

**04 56 11 99 00**

ou sur **info@faire73.fr**

Un Espace Conseil France Rénov' développe une mission de service public visant à informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique des logements. Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller au public sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments présentés/ demandés par public.

